

Le mardi 24 juin 2025



N° 30

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 24 juin 2025

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 10

- Membres présents : Charles Brès, Yvette Bellier, Sandra Mathieu, Patrick Brès,
- Membres représentés : - Gilles Avakian (Patrick Brès), Christian Roggero (Sandra Mathieu).

- Secrétaire de séance : - Sandra Mathieu

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur le Syndicat Départemental de la TéléVision, sur la gestion cimetière communal ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité des présents à la séance.

Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au SDTV de la Drôme

Le maire fait part à l'assemblée que le Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme (SDTV) a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021.

Du fait de la nouvelle adhésion la commune suivante en fait la demande :

Commune nouvelle de Saillans (Saillans et Véronne).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérant au SDTV de se prononcer

La commune prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Approbation du rapport d'activité du SDTV de la Drôme pour l'année 2024

Le maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV. Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux maires de chaque commune membre de tous les EPCJ.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont pris acte, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Gestion du cimetière communal

Le maire rappelle que la commune a engagé depuis plusieurs années un réaménagement de l'unique cimetière communal. Pour achever cette mise en conformité il serait opportun de procéder à un inventaire du terrain (plans et registres règlementaires), d'avoir une assistance à la gestion de cet espace y compris juridique et enfin bénéficier d'une téléformation complète. Un devis a été sollicité auprès du groupe Elabor, entreprise déjà mandatée par la commune via l'application JVS. Il s'élève à la somme de 4 785.72 € TTC et inclus l'abonnement annuel au service.

Le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre Sandra Mathieu) accepte dans son intégralité le devis du groupe Elabor pour la somme de 3 988.10 € HT (4 785.72 € TTC).

Divers :

-1- Peste Porcine Africaine :

Nous sommes avisés par mail par le Groupement Sanitaire de la Drôme (GDS26) d'une alerte suite à la déclaration par l'Allemagne d'un cas de peste porcine africaine (PPA) chez un sanglier sauvage à une distance de 130 km de la zone infectée la plus proche. La direction générale nous précise que cette maladie, sans danger pour l'homme, est mortelle pour les cochons et les sangliers et nous demande de veiller à ne pas l'importer en France.

-2- Remplacements poteaux :

La commune a réceptionné une demande d'arrêté de circulation de la société Axione pour remplacement ou doublement des poteaux télécom, sur tout le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15

Le Maire

Secrétaire de séance

Charles Brès

Sandra Mathieu